

AFDS

Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2013

Université Paris Descartes

Présents : Michel Bélanger, Maxence Cormier, Isabelle de Lamberterie, Anne Laude, Jean-Michel Lemoyne de Forges, Marie-Laure Moquet-Anger, Guillaume Rousset, Didier Tabuteau, Didier Truchet.

Excusés : Michel Borgetto, Jean-Pierre Claveranne, Brigitte Feuillet-Liger Antoine Leca, Rémi Pellet, François Violla.

La séance est ouverte à 17h30.

Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Les sujets suivants ont été abordés :

1/ Prix délivrés

Les deux prix sont envisagés successivement.

Quant au prix de thèse Jean-Marie-Auby, l'ensemble des thèses déposées par les candidats sont examinées, notamment à travers le rapport réalisé par la personne désignée au sein du Conseil d'administration. Après des débats importants, le prix de thèse est attribué.

Quant au prix d'ouvrage, après une étude détaillée des publications recensées sur la période avril 2011-juin 2014, 5 références sont présélectionnées, cette liste devant être affinée, chaque membre du Conseil d'administration devant rapporter sur une des références.

2/ Parution des actes du colloque « Consentement et santé » du 4 octobre 2012

Les différentes modalités du contrat d'édition sont mises la discussion.

3/ Organisation scientifique et matérielle des prochaines manifestations

- *Manifestation de l'automne 2013*

Plusieurs propositions sont formulées. L'une d'entre elles, proposée par Anne Laude, porte sur « La distinction entre le sanitaire et le social a-t-elle encore un sens ? », en partenariat

éventuel avec la FEHAP. Cette piste est finalement choisie et de nombreuses idées de thèmes sont évoquées.

Cette manifestation aura lieu à Paris en octobre ou novembre 2013.

- Manifestation du printemps/été 2014

Maxence Cormier suggère de réfléchir au thème « Droit et cancer », idée retenue par le Conseil.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Anne Laude

Guillaume Rousset